

## EN BREF Développer son patrimoine en optimisant son ISF Les chefs d'entreprise sont venus en nombre

**EN BREF Développer son patrimoine en optimisant son ISF Les chefs d'entreprise sont venus en nombre écouter les stratégies d'optimisation de l'impôt sur la fortune proposées par le cabinet d'avocats Simon associés, en partenariat avec Avenir finance (gestion privée).** La conférence avait lieu mardi dernier, au siège social du groupe financier. Pour le public de dirigeants de sociétés, l'investissement dans les PME constitue un moyen judicieux de concilier réduction d'ISF et investissements directs dans les entreprises. Bien que, par temps de crise, trouver des capitaux soit une mission difficile, cela ne doit pas occulter le « *vivier de PME futures* » de la région Rhône-Alpes. Concrètement, un placement dans une PME répondant aux conditions exigées permet de réduire l'ISF à hauteur de 75 % ou 50 % des versements. Autres stratégies évoquées, le recours à l'assurance-vie qui offre également des réductions d'impôts sur le revenu, et l'utilisation optimisée du bouclier fiscal. Le droit du sport à l'affiche « *Quelle place pour le droit du sport dans les systèmes juridiques français et européen ?* ». Tel est l'intitulé du colloque qui réunissait, il y a quelques jours, les professionnels du droit au sein de l'université Lyon III. Organisé

à l'initiative du centre d'études européennes, en collaboration avec le cabinet Jacques Barthélémy et l'école des avocats, cet événement se voulait une réflexion sur la spécificité du sport au niveau national et communautaire. Me Mickaël Karpenschif, professeur de droit et avocat, justifie : « *Il y a beaucoup d'attente et de questionnements sur ce sujet, en particulier sur le financement des infrastructures sportives, comme le futur stade lyonnais ou celui du Mans* ». Et de rajouter : « *bien qu'il n'existe pas de droit du sport véritable, de nombreux problèmes relatifs à la fiscalité et au droit du travail sont soulevés et traités par le droit communautaire* ».